

COMMUNE DE PETITE-FORÊT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 27 mars 2024

Délibération n° : 24-03-07
7.5 Subventions

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt et un mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA – Dominique DAUCHY - Tiphany OTLET - Christine HUET - Brigitte ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

Étaient excusées

Claudine GENARD a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA

Était absente

Sylvia PISANO

Nombre de suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Votes Pour : 17

Vote contres : 2

Ne prennent pas part au vote : 7

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article l'article 1611-4,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif, le Conseil municipal est amené à examiner les demandes de subventions présentées par les associations locales.

CONSIDÉRANT qu'au regard des demandes des associations, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions 2024 aux associations, suivant le tableau ci-après :

CONSIDÉRANT que ne prennent pas part au vote :

- Madame Arlette VANDEPOEL, membre du bureau de l'Amicale Laïque,

- Madame Christine LEONET, membre du bureau de l'Amicale Laïque,
- Monsieur Rachid LAMRI, membre du bureau de TREQ 59,
- Monsieur Christian DURIEUX, membre du bureau de TREQ 59,
- Madame Marie-Renée LOUVION, membre du bureau de la gazette de l'amitié,
- Madame Dominique DAUCHY, membre du bureau du club couture,
- Monsieur Grégory SPYCHALA, membre du bureau du Secours populaire.

Nom de l'association	Montant 2024
Canton Jénart	900 €
Amical Laïque	4 000 €
FNACA	200 €
SECOURS POPULAIRE	500 €
COLLEGE PGDG	300 €
CLUB DU 3ème Age	1 000 €
Association des Fêtes et Loisirs	16 000 €
Le Populaire	850 €
Batterie fanfare	750 €
TREQ 59	350 €
Laude et consort	250 €
La Gazette de l'amitié	500 €
Club couture	1 900 €
FUTSAL	5 000 €
KARATÉ	8 000 €
MF	500 €
Petite Forêt danse	400 €
Club cyclo	750 €
ASPF	10 000 €
Othentik style	900 €
Move Your Body	400 €
Volley club de PF	1 400 €
Rêves d'orient	200 €
Club de Judo	1 300 €
COS	52 495 €
CAPER	100 €
France handicap	100 €
Association Française des Sclérosés en plaques	100 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 2 votes contre (Brigitte ZIELINSKI et Marie-Christine PICOT) l'attribution des subventions 2024 aux associations.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 03 avril 2024

Acte transmis au contrôle de légalité le : 03 avril 2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT